% Angles d'Attac

association pour une taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne

Bulletin d'information mensuel d'Attac Suisse, Rue des Savoises 15, 1205 Genève — www.suisse.attac.org

Numéro 74 — novembre 2010

>>>SOMMAIRE>>>

>>> Initiative «Pour des impôts équitables, stop aux abus de la concurrence fiscale» ! >>>

Attac suisse appelle les citoyennes et citoyens à voter oui à cette initiative.

Limiter la concurrence fiscale entre les cantons est un pas dans la bonne direction pour plus de justice devant le fisc. Si un très riche contribuable peut –en changeant de canton– économiser jusqu'à la moitié du montant de ses impôts, la grande majorité des habitants de la Suisse n'a pas cette possibilité.

Les cantons qui perdent ainsi leurs riches contribuables sont souvent ceux avec de grands centres urbains ayant des charges d'infrastructures élevées. Ils sont ensuite obligés d'augmenter les impôts pour la classe moyenne et de faire des économies dans les domaines de l'éducation, de la santé ou autres. Ainsi la concurrence fiscale telle qu'elle existe aujourd'hui **appauvrit l'État dans son ensemble**, en permettant aux riches individus de diminuer leurs impôts. Elle **favorise la concentration de la richesse** dans les mains d'un petit nombre.

Les partis de droite et Economie Suisse combattent farouchement cette initiative sous prétexte qu'elle va contre les principes du fédéralisme, que la concurrence fiscale entre cantons est saine et que la péréquation financière assure déjà la solidarité entre cantons. Tout le monde sait qu'aujourd'hui la concurrence fiscale entre cantons pose un réel problème, mais face à l'initiative, la droite nie tout simplement ce fait.

Cette initiative va dans le bon sens, mais elle est encore insuffisante pour aller vers une véritable justice fiscale. En 2009 déjà, attac suisse a lancé un **manifeste fiscal** avec la Déclaration de Berne et le "Réseau de Réflexion" *Denknetz* où figure, parmi de nombreux autres points, la revendication d'une harmonisation des impôts cantonaux. Il est temps de reprendre le contenu de ce manifeste point par point.

Communiqué d'Attac Suisse novembre 2010

JAB 2500 BIENNE 4

Retours à attac, rue de l'Orphelinat 15, 2800 Delémont



>>> Bâle III: Beaucoup de bruit pour rien >>>

Par Angelo Baglioni

Article original en italien, paru sur le site: http://www.lavoce.info/articoli/pagina1001898.html

Pour une fois, banques et industriels sont d'accord : Bâle III aura un impact négatif sur l'économie, et risque d'arrêter la reprise naissante. En réalité, cet impact négatif sera de courte durée et limité, une longue période de transition étant prévue. Même si l'accord auquel sont arrivés le 12 septembre les gouverneurs des banques centrales est définitivement trop prudent et se traduira encore pendant de nombreuses années par la permanence d'un risque élevé d'instabilité du système financier mondial.

L'accord entre les gouverneurs des banques centrales a suscité de nombreuses réactions souvent contradictoires. D'un côté, banquiers et industriels sont pour une fois d'accord lorsqu'ils soutiennent que Bâle III aura un effet négatif sur l'économie, en provoquant une restriction du crédit qui tuera la reprise naissante. En réalité, l'impact négatif en lien avec la phase de transition sera limité dans le temps, surtout si on le compare aux bénéfices à long terme qu'on peut en attendre. De l'autre, les autorités présentent cet accord comme pouvant garantir la stabilité financière.

À tout prendre, l'accord va dans le bon sens. Toutefois, il est encore trop réduit et permet de ce fait à un risque élevé d'instabilité financière mondiale de se perpétuer pendant de nombreuses années.

Qu'est-ce que Bâle III ?

Bâle III prévoit l'augmentation du rapport entre le capital d'une banque et ses activités pondérées par le risque qu'elles présentent : les prêts et les titres détenus par la banque se verront affectés d'un "poids" qui sera d'autant plus lourd que le risque qu'il comporte sera plus élevé. Le capital est une garantie de stabilité puisqu'il permet d'absorber les éventuelles pertes de valeur de l'actif (par exemple dans le cas d'un débiteur ne remboursant pas le prêt obtenu de la banque). Plus le capital est élevé, moins la banque risque la faillite. La mesure la plus importante approuvée le 12 septembre oblige les banques à ce que le montant du capital ordinaire (les actions émises et les réserves) soit égal à 7% de l'actif pondéré, au lieu des 2% actuels.

Si une banque ne respecte pas ce minimum, elle se verra subir des restrictions à la distribution des dividendes aux actionnaires et des bonus accordés à ses dirigeants. Il s'agit donc d'une augmentation considérable du minimum de capital ordinaire requis. Toutefois elle se trouvera étalée sur une longue période de transition : cette nouvelle obligation ne devenant totalement effective qu'en 2019.

Le Comité de Bâle a quantifié l'impact de cette obligation patrimoniale. Selon ses estimations, une augmentation d'un point en pourcentage du niveau minimum du capital, introduit sur une période de quatre ans amènerait une diminution de la croissance du PIB de l'ordre de 0,2% et une augmentation du coût du crédit bancaire de 0,15 points. Ces effets ne seraient ressentis qu'en fin de période de transition et seraient temporaires, étant donné qu'ils seraient dus à la phase d'ajustement du système bancaire aux nouvelles règles ; ils s'attenueraient par la suite.

L'accord prévoit une augmentation du "capital minimum obligatoire" de 5 points, mais accorde aux banques une période de huit ans pour y parvenir.

Cela signifie qu'elles auront le temps pour satisfaire à cette obligation en augmentant graduellement leur base actionnariale et en incorporant des bénéfices plutôt qu'en réduisant le crédit à l'économie. Dans tous les cas, la prévision la plus pessimiste attribuerait à cette mesure une diminution temporaire de la croissance du PIB d'un point de pourcentage (0,2%*5) dans huit ans.

Trop de timidité

L'impact négatif de Bâle III est donc très étalé dans le temps et ne devrait pas interférer avec les perspectives actuelles de reprise (si elles sont faibles dans notre pays, cela est dû à d'autres raisons). Considérons avant tout que ce coût sera transitoire et qu'il faut le confronter aux bénéfices à long terme.

La crise récente nous a enseigné que les coûts de l'instabilité financière peuvent être trés élevés : les réactions en chaine de la crise des prêts " subprime " en 2007 ont coûté à l'Italie une diminution de l'augmentation du PIB de 5 points l'année dernière.

L'Accord de Bâle III va dans la bonne direction : il vise à diminuer la probabilité qu'une crise comme celle que nous venons de traverser ne se reproduise dans le futur. Toute plainte concernant les coûts à soutenir durant la phase de transition relève de la myopie la plus évidente.

Il y a plutôt lieu de dire que cette nouvelle direction a été prise avec trop de timidité. Non seulement pour la durée de la période de transition qui permet aux banques de faire trainer dans le temps la recapitalisation indispensable, mais surtout parce qu'elle ne fournit que des indications encore vagues aux deux problèmes d'une importance cruciale :

• Premièrement, l'obligation du ratio minimum patrimonial (Bâle I et II) défini comme le rapport minimum entre capital et actif pondéré du risque, n'a pas empêché de nombreuses banques d'utiliser un effet de levier extrêmement haut, accumulant un actif non pondéré d'une valeur égale à plusieurs dizaines de fois leur capital propre. Cela a créé une situation très dangereuse, en augmentant le risque d'insolvabilité et amenant par réaction une réduction rapide de l'utilisation de l'effet de levier après le début de la crise. Ce processus même de "de-leveraging" a contribué à accroitre la récession[1]. Il est donc urgent d'introduire l'obligation de limiter à un certain minimum le ratio d'effet de levier.

Cette question n'a malheureusement été que mentionnée dans le préambule, en renvoyant ainsi la définition en 2017, en vue de son entrée en vigueur l'année successive[2].

• Le second problème est lié au risque de liquidités. Une fois de plus, la crise éclatée il y a trois ans nous aide à comprendre ce phénomène. Dès son début, elle a fait ressortir la difficulté de nombreuses institutions financières à mobiliser suffisamment rapidement les liquidités nécessaires pour faire face aux passifs à court terme. Cela a souvent obligé les intermédiaires à devoir réaliser des activités peu liquides, aggravant ainsi la chute des prix et amorçant une spirale négative. Les banques centrales sont intervenues massivement pour bloquer cette spirale, mais avec des succès limités et déplacés dans le temps. Il est donc indispensable de limiter les risques auxquelles peuvent s'exposer les banques en terme de liquidités.

En dépit de cela, l'accord de septembre à ce sujet s'est limité à dire que l'année prochaine commencera une période d'observation en vue de l'introduction d'un coefficient (obligatoire ndtr) de liquidités en 2015, sans pour autant en spécifier à l'avance le critère quantitatif. Beaucoup trop peu pour une question aussi cruciale.

Traduction : Stan Gir, Coorditrad

Notes

[1] La contribution des cycles du levier bancaire à l'amplitude des fluctuations économiques a fait l'objet d'un article précédent.

[2] Dans les prochaines années, une limite à l'effet de levier (défini comme le rapport entre actif non pondéré et capitaux propres) égale à 33,3 % fera l'objet d'un test.

>>> Objectifs du Millénaires 2015: arrêter la comédie ! >>>

A l'occasion du sommet du Millénaire pour le développement organisé par les Nations Unies en septembre 2000, 189 États s'engageaient autour de huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) afin d'éradiquer l'extrême pauvreté et réduire les inégalités dans le monde à l'horizon 2015. Il s'agissait entre autres « de faire du droit au développement une réalité pour tous et mettre l'humanité entière à l'abri du besoin », combattre la faim et la pauvreté, préserver l'environnement, améliorer l'accès à l'éducation et à la santé, promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, etc... Dix ans après le lancement des OMD et aux deux tiers de leurs parcours, il est constaté à l'unanimité un triste bilan.

Communiqué de presse d'Attac Gabon.

Même si des progrès sont consentis dans certains domaines comme l'éducation, avec le taux de scolarisation primaire qui est passé de 83 à 88% de 2000 à 2007 et une augmentation de la scolarisation de 15 et 11% en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, - la diminution de la mortalité des enfants de moins de cinq ans presque partout dans le monde entier passant de 12,6 millions de décès en 1990 à 9 millions en 2007 en dépit de la croissance de la population, la diminution également des nouvelles infections au VIH ainsi que le nombre de décès occasionnés par le virus... - la majeure partie des promesses n'ont pas été tenues et ne sont pas près de l'être pour 2015. D'abord, le premier objectif, visant à « réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar par jour et celle des personnes qui souffrent de la faim ». Même si l'on se félicite de la baisse de la proportion de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour (23,4% en 1999 à 19,2% baisse à l'actif de l'essor économique de la Chine), cette proportion reste fixée à 40% pour les populations d'Afrique subsaharienne. Le taux de mortalité maternelle reste encore très élevé, « chaque jour, près de 1'000 femmes décèdent au moment de leur accouchement ». Même constat pour la sous-nutrition car, aujourd'hui, en 2010, 16% de la population mondiale est encore sous-alimentée. La famine frappant les zones sahéliennes témoigne de sa vulnérabilité persistante en Afrique subsaharienne, où une personne sur trois continue de souffrir de la faim selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Même si dans le document de synthèse que vont adopter dans son ensemble les chefs d'État et de gouvernement lors du sommet des Nations Unies qui se tient du 20 au 22 septembre sur la question, ces derniers regretteront « profondément de devoir constater que le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté et touchées par la faim dépasse le milliard et que les inégalités, entre pays comme à l'intérieur des pays, restent un problème majeur », ils incrimineront bien entendu l'impact d'une crise économique qui a « accru les vulnérabilités, creusé les inégalités et porté atteinte aux progrès accomplis en matière de développement » tout en renouvelant naturellement la promesse de « faire tout ce qui est en leur pouvoir pour atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement » avant l'échéance butoir de 2015 ; il y a comme un air de mauvaise foi de la "communauté internationale" à honorer ses engagements librement pris au nom de « la lutte contre la pauvreté ».

L'objectif de 0,7% du revenu national brut, fixé pour les pays donateurs par les Nations Unies à titre de l'Aide Publique au Développement (APD) est loin d'être atteint tout comme la promesse « d'en finir avec les paradis fiscaux et judiciaires » qui privent chaque année les pays « pauvres » de 700 à 900 milliards de dollars pour leur développement, soit 6 à 8 fois plus que l'Aide Publique au Développement mondiale cumulée. On ne parle même pas des milliards de dollars éjectés chaque année par les pays « pauvres » en direction des pays « riches » au titre du remboursement de la dette, une dette totalement odieuse ainsi que des mécanismes laborieusement mis en place pour perpétuer son remboursement (initiative PPTE entre autres). Une « aide » aussi fantoche, inefficace, inadaptée que disproportionnée ; l'Irak, par exemple, « bénéficie d'une aide représentant le double de celle accordée à l'Afghanistan, ce dernier bénéficiant à son tour d'une aide de 50% supérieure au 3ème bénéficiaire, l'Ethiopie ». Quand on pense aux 3'000 milliards de dollars sortis on ne sait d'où pour sauver une poignée de banques commanditaires de la crise économique née justement des dérives du néolibéralisme et l'incapacité de trouver les 30 milliards de dollars annuels nécessaires à la mise en place des Objectifs du Millénaire pour le Développement... Ceci prouve l'absence de volonté des pays « riches » et de la gouvernance mondiale décrétée (G8, G20) à en finir avec la pauvreté en dépit des belles paroles prononcées ci et là.



Fort de ce constat, Attac Gabon rejette les Objectifs du Millénaire pour le Développement, promeut un développement pensé et exécuté par des Africains pour les Africains tenant compte des spécificités sociales, économiques, culturelles, morales du continent. La vraie cause de la pauvreté et des inégalités en Afrique c'est bien le fonctionnement même de l'économie mondiale. Ce serait un leurre de vouloir combattre la pauvreté sans pour autant s'attaquer aux mécanismes qui la créent et l'accentuent de jour en jour. L'exploitation effrénée des ressources naturelles avec le lot de conséquences sociales, environnementales sur les populations qui ne profitent guère des richesses ainsi engendrées, le service de la dette qui empêche les États de mener une politique sociale responsable, la substitution des gouvernements en chien de garde de nouveaux colons qui sont non seulement d'autres États « riches » mais également lobbies et multinationales... sont bien de problèmes qui ne peuvent intéresser la « gouvernance mondiale » en partie responsable. Consciente que le développement du continent ne se décrètera pas à une tribune quelconque, Attac Gabon en appelle à une accentuation de la mobilisation de la jeunesse consciente et engagée africaine pour faire échec aux politiques et mécanismes néolibéraux qui créent la pauvreté, ceci afin de pouvoir sortir définitivement de ce cycle infernal.

Libreville, le 22 septembre 2010
Attac Gabon

Contacts Presse : contact@gattac.org Eric Kévin N'GADI : Tel (241) 04 25 59 77 Paul Victor MEFE ME NNANG : Tel. (0033) 617 44 14 15

>>> Des économistes atterrés >>>

Il existe des économistes atterrés. Ils ont bien des raisons de l'être et le font savoir par un manifeste[1]. Parmi les personnes à l'origine de cette initiative salutaire, on trouve Thomas Coutrot, membre du conseil scientifique d'Attac.

Les auteurs constatent que la dictature des marchés s'impose toujours davantage dans l'économie, mais aussi dans les esprits, et que la logique néolibérale est toujours la seule reconnue comme légitime, malgré ses échecs patents. Il s'agit de rouvrir l'espace des possibles et de mettre en débat des propositions alternatives et cohérentes qui organisent l'harmonisation, dans le progrès, des systèmes économiques et sociaux européens.

Une première remarque ici : depuis que le néolibéralisme s'est imposé, soit depuis une trentaine d'années, la fausseté de ses dogmes a été abondamment démontrée, mais sans résultat. Il y a plusieurs raisons à cela. Je ne citerai ici que les deux principales. Il faut d'abord constater la formidable force des idéologies dominantes qui s'explique par le fait qu'elles reposent sur des croyances qu'il n'est pas possible de combattre par la raison. C'est bien sûr le cas de toutes les religions, mais aussi de mouvements comme le "Tea Party". D'où la nécessité de s'appuyer sur l'affectif et d'utiliser, entre autres, l'humour et la dérision. En outre, ces idéologies ont toujours été utilisées par les possédants et les politiques pour assurer leur pouvoir et manipuler les opinions.

Une tentative inutile de plus? Certainement pas. Jean Gadrey, un autre économiste membre du conseil scientifique d'Attac, parle avec raison des qualités et de la force globale du texte. La forte mobilisation autour de ce manifeste (1'683 signatures de scientifiques et de personnalités au 1er novembre) justifie à elle seule l'initiative.

Résumer et commenter ce texte est une tâche difficile. Résumer, c'est déjà trahir et commenter est forcément très subjectif. Cette tâche me semble pourtant nécessaire. Le manifeste représente plus de dix pages et le texte est dans l'ensemble ardu et parfois confus. Il se compose de 10 «fausses évidences» que d'autres auraient appelés «mensonges» et de 22 mesures. A partir de cela, j'avoue avoir de la peine à dégager une vision d'ensemble des nouveaux systèmes économiques et sociaux que les auteurs appellent de leurs vœux. Il faut préciser toutefois que les propositions émises devraient permettre, toujours selon les auteurs, de déclencher un véritable débat démocratique. Elles n'ont donc rien de définitif.

Les 10 fausses évidences peuvent être regroupées dans trois domaines.

1. Les marchés

Les trois premières «fausses évidences» concernent les marchés. Transformées en «v érités», elles peuvent s'énoncer ainsi : les marchés ne sont pas efficients ; ils ne sont pas favorables à la croissance ; ils ne peuvent pas juger de la solvabilité des États.

La première affirmation est fondamentale, puisqu'elle détruit radicalement, à elle seule, toutes les théories des grands économistes classiques et de leurs successeurs. Les crises successives prouvent, sans doute possible, que les marchés sont responsables des bulles financières et des désastres qui s'ensuivent. Cette vérité devrait donc suffire et je me demande si on ne lui fait pas perdre de sa force en voulant apporter d'autres justifications à la condamnation du libéralisme.

L'explication qui accompagne la deuxième affirmation est intéressante et moins connue. Depuis une trentaine d'années, l'entreprise est gérée au profit exclusif de l'actionnaire. Les exigences de profit qui en résultent justifient la pression sur les salaires. Si les salaires stagnent ou ne croissent que légèrement sur un plan national, la consommation va faire de même. Dans cette situation, les investissements, qui pourraient doper la croissance, ne se font pas : les prévisions de consommation des ménages ne sont pas bonnes et la rentabilité élevée exigée par les investisseurs n'est pas assurée. Cela explique la situation actuelle aux États-Unis. Malgré un plan de relance important, il n'y a pas ou peu de création d'emplois, les possédants n'investissant pas. Ils préfèrent spéculer sur les marchés financiers ou investir dans les pays à bas salaires.

Dire que les marchés ne peuvent juger de la solvabilité des États, c'est dire plus généralement qu'ils sont incapables de déterminer ce que l'on pourrait appeler le «juste prix». Seul le marché de concurrence parfaite pourrait y parvenir. Mais ce marché n'est qu'un concept théorique qui n'a probablement jamais existé dans la réalité. Il suffit de se référer aux conditions mises par les classiques à son existence pour en être persuadé. Mais là encore, les néolibéraux ne peuvent l'admettre : ce serait l'écroulement de leurs croyances. Pour ce qui est de la solvabilité des États, les auteurs affirment avec raison qu'un prix financier (par ex. la valeur d'une obligation d'État) ne résulte que d'un jugement ou d'une croyance, en l'occurrence celui des spéculateurs.

Je ne commenterai pas la totalité des mesures préconisées par les économistes atterrés. Ce serait trop long. Dans l'ensemble, elles me paraissent assez classiques et je ne suis pas sûr qu'elles permettraient de construire une économie sociale et solidaire.

Parmi les huit mesures qui concernent les marchés, la troisième propose de limiter les transactions financières à celles répondant aux besoins de l'économie réelle. C'est une revendication fondamentale que j'ai défendue maintes fois. Elle devrait permettre de supprimer pratiquement toute spéculation et rendrait par conséquent inutiles les mesures 1, 2 et 4. La mesure 7 parle de développer une politique publique du crédit. Il aurait été sans doute plus simple de préconiser la socialisation des banques, comme attac suisse l'a fait dans son document sur la crise de janvier 2009[2]. Enfin, on peut regretter que rien ne soit prévu pour limiter la rémunération des actionnaires, alors que les auteurs admettent qu'il s'agit d'un problème majeur. La mesure 5 «renforcer significativement les contre-pouvoirs dans les entreprises pour obliger les directions à prendre en compte les intérêts de l'ensemble des parties prenantes» me paraît à la fois vague et insuffisante.

2. La dette publique

Quatre fausses évidences concernent la dette publique, plus précisément la dette actuelle des pays européens.

Les auteurs commencent par un diagnostic généralement admis par les économistes «progressistes» : l'envolée de la dette publique ne résulte pas d'un excès de dépenses. Elle est due essentiellement aux plans de sauvetage de la finance et surtout à la récession provoquée par la crise de 2008. Les chiffres l'attestent. Avant cette crise, les dépenses étaient stables ou en baisse par rapport au PIB dans l'Union européenne (UE). Depuis 1990, c'est du côté des recettes publiques qu'il y a problème. On constate en effet une baisse de ces recettes due à la faiblesse de la croissance et surtout à une baisse du produit des impôts que l'on doit à ce que les auteurs

appellent «la contre-révolution fiscale». Un chiffre éloquent : les baisses d'impôts consenties en France entre 2000 et 2010 se montent à 100 milliards d'euros.

Il est faux de croire qu'il faut nécessairement réduire les dépenses pour réduire la dette publique. L'économie nationale n'a pas grand-chose à voir avec celle d'un ménage. Les dépenses publiques peuvent avoir une influence décisive sur la conjoncture. La réduction simultanée et massive des dépenses publiques de l'ensemble des pays de l'UE ne peut avoir pour effet qu'une récession aggravée, une diminution des recettes d'impôts et donc un nouvel alourdissement de la dette.

La dette publique n'est pas tellement un transfert de richesses au détriment des générations futures, mais bien plutôt un transfert des contribuables ordinaires vers les plus riches. Se fondant sur la croyance rarement vérifiée selon laquelle baisser les impôts stimulerait la croissance et accroîtrait donc les recettes publiques en fin de processus, les États européens se sont lancés dans des réductions d'impôts répétées. L'impact sur la croissance économique est resté très douteux. Comme on l'a vu, les possédants n'investissent que peu dans l'économie réelle et certainement pas en période de stagnation. Ils préfèrent de beaucoup placer leur argent sur les marchés financiers. Ils gagnent ainsi sur les deux tableaux : avec l'argent économisé sur leurs impôts, ils ont pu acheter des obligations d'État émises pour financer les déficits publics provoqués par les réduction d'impôts. C'est un des merveilleux mécanismes de l'économie néolibérale : favoriser systématiquement les plus riches en prétendant gérer l'économie dans l'intérêt général.

On sait que les États européens, la Grèce tout particulièrement, ont été l'objet d'attaques spéculatives sur les obligations finançant leur dette, ce qui a eu pour effet d'augmenter considérablement la charge d'intérêts qu'ils doivent supporter. Les auteurs du manifeste affirment que ces attaques auraient pu être évitées. Bien sûr, le néolibéralisme a passé par là : les banques centrales européennes n'ont plus le droit de financer directement les États et ceux-ci sont donc contraints de passer par les marchés financiers pour trouver prêteurs, ouvrant ainsi la porte à toutes les spéculations. Si la Banque centrale européenne a été autorisée depuis à acheter des obligations d'État aux conditions du marché, il n'est pas certain que cela suffira. C'est le marché qui tient le couteau par le manche.

Les mesures préconisées pour maîtriser la dette publique semblent tout à fait pertinentes. Pour éviter une aggravation de la récession, il s'agit de maintenir ou, mieux, d'améliorer les protections sociales – augmentant ainsi le pouvoir d'achat de la population la plus précarisée – et d'accroître certaines dépenses (éducation, recherche, énergies renouvelables). Sur le plan fiscal, il faut redonner un caractère fortement redistributif à l'impôt sur les revenus et supprimer les exonérations consenties aux entreprises qui n'ont pas d'effet suffisant sur l'emploi.

3. L'union européenne

Les fausses évidences concernant l'UE me laissent quelque peu songeur. Dans l'introduction de la fausse évidence 8, je cite quelques affirmations qui me semblent contestables. «Deux visions de l'Europe coexistent, sans oser s'affronter ouvertement». Peut-on affirmer que la vision «modèle social européen» existe encore ? Et aussi : «L'Europe aurait dû défendre une vision spécifique de l'organisation de l'économie mondiale, la mondialisation régulée par des organismes de gouvernance mondiale». Est-ce la solution ? Qui propose cela ? Pour finir, «L'Europe n'a pas voulu assumer sa spécificité». Que signifie ici le «pas voulu» ?

Les constatations qui suivent sont plus tranchées : «La vision dominante est celle d'une Europe libérale, dont l'objectif est d'adapter les sociétés européennes aux exigences de la mondialisation... Seule l'Europe de la concurrence et de la finance s'est réellement affirmée». On ne peut qu'approuver et pourtant il manque une chose essentielle : le fait que l'UE est une institution non démocratique. Je trouve très étonnant qu'aucune mesure ne soit proposée pour y remédier. Cela me paraît en contradiction avec la position des auteurs qui est de mettre en débat leurs propositions.

Les constats plus détaillés qui suivent vont bien au cœur du sujet. L'indépendance de la Banque centrale européenne et le Pacte de stabilité ont pour objet de priver les pays de toute autonomie en matière de politique monétaire comme en matière budgétaire. Aucune politique conjoncturelle commune n'est mise en œuvre au niveau de la zone euro, aucun objectif commun n'est défini en termes de croissance ou d'emploi. Le cadre de la politique économique de la zone euro, qui tend à imposer des politiques macroéconomiques semblables pour des pays dans des situations différentes, a élargi les disparités de croissance. La crise offre aux élites financières et aux technocraties européennes la tentation (la tentation ou l'occasion ?) de mettre en œuvre la «stratégie du choc», en profitant de la crise pour radicaliser l'agenda néolibérale.

Les mesures proposées ici devraient remédier aux manques et dérives constatées par les auteurs. La mesure 17 me paraît néanmoins un peu vague : «Au lieu de la politique de concurrence, faire de "l'harmonisation dans le progrès" le fil directeur de la construction européenne. Mettre en place des objectifs communs à portée contraignante en matière de progrès social comme en matière macroéconomique». La mesure 20 qui préconise, en cas de l'éclatement de la zone euro, l'établissement d'un régime monétaire intraeuropéen, (monnaie de type "bancor") me paraît susciter beaucoup de questions.

Une critique majeure du manifeste

Jean Gadrey, que j'ai cité dans le début de ce texte, émet une réserve qui me paraît constituer en fait une critique majeure[3]. S'il est exact, selon lui, que les logiques du néolibéralisme sont néfastes pour la croissance en Europe, il défend l'idée que la croissance n'est plus la solution, mais le problème. Elle est désormais un facteur de crise, une menace pour la planète et un obstacle au progrès. Il constate que la croissance a été intégrée depuis des décennies comme la grande condition de tout progrès social, et ceci est valable pour l'immense majorité des économistes antilibéraux. On a donc affaire, ici encore, à un dogme qu'il sera extrêmement difficile de combattre. Gadrey s'y emploie dans son nouveau livre paru tout récemment[4], à lire absolument.

Gérald Mermet

Notes

[1] http://atterres.org/
[2] Briser la domination des marchés financiers – Renforcer les droits des salarié-e-s ; voir le lien http://www.suisse.attac.org/Briser-...
[3] http://alternatives-economiques.fr/...
[4] Adieu à la croissance, Alternatives économiques

>>> Adieu Merz, on ne t'aimait pas >>>

Quelques jours avant de prendre sa retraite, le conseiller fédéral H.-R. Merz a réussi à ouvrir deux "brèches fiscales en Europe" avec l'Allemagne et la Grande-Bretagne : le projet "Rubik".

De quoi s'agit-il ? Depuis plusieurs années, l'Union européenne réclame l'échange automatique d'informations en matière fiscale avec la Suisse. Ainsi, les pays européens seraient mis au courant de l'existence des comptes de leurs ressortissants, de leurs montants et des revenus qu'ils rapportent. Rien que des informations élémentaires pour le fisc.

Mais, secret bancaire oblige, la Suisse a toujours refusé d'entrer en matière, s'appuyant entre autres sur le Luxembourg ou l'Autriche qui défendent la même position à l'intérieur de l'UE. Conscients que la pression allait s'accentuer, les milieux proches de banquiers ont proposé une alternative, reprise par H.-R. Merz : le projet Rubik. C'est une espèce d'impôt anticipé qui serait prélevé par la Suisse et redistribué aux pays européens concernés. Un tel système existe déjà partiellement dans le domaine de l'épargne. Cet impôt est qualifié de « libératoire » : les personnes concernées seraient ainsi lavées de tout soupçon de fraude.

De façon un peu surprenante, l'Allemagne et la Grande-Bretagne semblent accepter ce système, se réjouissant des milliards ainsi récupérables. Mais, plusieurs inconvénients importants font que ce système ne constitue pas une alternative satisfaisante à l'échange automatique d'informations :

- L'impôt libératoire sera fixé lors des négociations dans une fourchette qui sera entre 15% et 25%. Cela est loin de garantir un taux correspondant à la taxation à laquelle sont soumis les riches propriétaires de ces comptes.

- La Suisse acceptera de verser un pourcentage des revenus des placements, mais n'entre pas en matière sur l'origine des fortunes placées. Pour les placements déjà existants, cela s'apparenterait à une sorte d'amnistie fiscale. Pour les montants qui seront déposés à l'avenir sur ces comptes et qui devraient normalement être déclarés comme revenus, c'est une véritable légalisation de la fraude fiscale. Les manœuvres sur les facturations dans le commerce international qui s'opèrent par des sociétés-écrans trouveront ainsi en Suisse une destination finale : l'impôt prélevé en Suisse étant libératoire, aucun fisc ne pourra plus s'intéresser à l'origine de ces fonds.

Qu'un tel scandale ait été soutenu par H.-R. Merz ne nous étonne pas. Ce dernier a toujours été un pion au service de la place financière. Nous ne regrettons pas son départ, même si nous ne plaçons pas plus d'espoir dans ses successeurs. Il est plus surprenant que l'Allemagne et la Grande-Bretagne acceptent de rentrer dans ce jeu. Les réactions au sein de ces pays ne se sont d'ailleurs pas fait attendre. Nous ne pouvons que soutenir ceux qui refusent de telles manœuvres et nous continuons de soutenir l'échange automatique d'information, seul moyen de garantir une imposition juste des richesses aujourd'hui cachées dans les coffres des banques suisses.

Lechim

>>> Lecture : le capitalism

Voici un livre[1] qui mérite de s'y attarder car il est à classer en tant que référence actuelle concernant l'analyse de la place de l'individualisme dans un monde soumis aux lois capitalistes. Précisément, il s'attache à définir « une approche altermondialiste de l'individualisme contemporain ».

Le malaise des altermondialistes

Beaucoup d'altermondialistes ressentent un malaise vis-à-vis du thème de l'individu. Cela s'explique par la prise de conscience des contre-réformes néolibérales qui ont déferlé sur le monde à partir des années 80 et ont abondamment agité la figure de « l'individu » (individualisation des salaires, flexibilité, mobilité, etc.) contre l'État social, les services publics et les solidarités collectives constituées à travers l'action syndicale. Prise de conscience également que la gestion capitaliste des entreprises met en avant l'implication personnelle dans l'entreprise, tout en constituant des dispositifs de mise en concurrence des individus les uns avec les autres à la place des coopérations antérieures. Par ailleurs, la composante sécuritaire de l'État néolibéral – l'État pénal – met l'accent sur la « responsabilité individuelle », en laissant de côté les causes sociales des délinquances. A cette individualisation néocapitaliste, nous sommes alors tentés de répondre par un « tout collectif ».

Élargissant le débat, cet ouvrage collectif propose « la promotions des individualités dans la solidarité collective » et démontre toutes les richesses de l'individualisme dans une société qui accepterait les tensions entre biens communs et singularités individuelles.

De quelles conditions sociales avons-nous besoin pour développer une individualité aux impacts positifs ?

Imaginer une autre individualité positive nécessite, à la base, les conditions sociales et historiques que le sociologue Robert Castel a explorées et qui « ont permis à l'autonomie individuelle moderne d'être étayée et stabilisée : des « supports sociaux » (systèmes de retraite, protections sociales, statut salarial, services publics, etc.), générés dans le cours des luttes sociales et politiques, ont donné une certaine prévisibilité et une certaine sécurité rendant possible la construction d'une vie individuelle et familiale à travers le temps ». Avant les avancées démocratiques et l'obtention des acquis sociaux par la lutte, seule la classe sociale aisée pouvait prétendre à cette sécurité. Le mouvement ultralibéral actuel remet en cause ces « supports sociaux » et annihilera peut-être ces rêves de société émancipée où l'individu s'épanouirait en ramenant la majorité de la population à une réalité que connaissent toujours les habitants des pays « pauvres » : la recherche quotidienne de moyens de subsistance. Ainsi, « l'absence d'un réseau social institutionnel prive l'individu de ses droits sociaux ; elle le met dans la situation précaire qui ébranle et détruit son identité dans ses aspects les plus collectifs et les plus singuliers ».

IMPRESSUM

Edité par Attac Suisse, paraît au moins 9x par année
Destiné aux membres et aux abonnés.
Tirage 1'600 exemplaires
ABONNEMENT: 20 francs/an
CCP 17-762066-4
Ont participé à ce numéro : Alexandre de Charrière, Rémy Gyger, Gérald Mermet, Michel Pellaton, Sabrina Scardua, Jane Séligman, Alain Zuber.
Les articles n'engagent que leurs auteurs. Ils ne représentent pas forcément la position d'Attac.

Une des tâches du mouvement altermondialiste, à travers ses slogans «Le monde n'est pas une marchandise» et «D'autres mondes sont possibles», serait de «délimiter l'espace d'une figure de l'individu alternative à celle du capitalisme néolibéral. Une figure altermondialiste qui serait nécessairement associée aux exigences de justice sociale mondiale, de préservation des équilibres écologiques et de réinvention d'une démocratie citoyenne».

De quelle liberté parlons-nous ?

La lecture se poursuit par un rappel historique et philosophique du thème de la place de l'individu dans la société : «D'un côté, dans les sociétés traditionnelles, un homo hierarchicus dont l'identité est définie par la place qu'il occupe dans l'ensemble social avec ses statuts et ses hiérarchies. De l'autre, un homo aequalis, promu dans les sociétés modernes par l'égalité instituée entre des individus considérés comme autonomes». Avec comme corollaire l'accès à une plus grande liberté. «Or, c'est précisément de la notion de liberté que sont nés tous les malentendus entretenus par la pensée économique contemporaine ; de fait, celle-ci s'est focalisée sur la seule liberté du marché mondialisé. En effet, les libertés fondamentales assises sur les droits partagés qui constituent l'individu abstrait ont été transformées en des libertés individuelles ; ces libertés de la personne permettraient à chacune et chacun de se développer selon ses capacités propres. Dans cette mesure, l'individualité est désormais assimilée à la sphère privée que garantirait même le secret bancaire ; et les droits égaux qui devraient assurer à chaque être humain des devoirs réciproques sont réduits aux droits de la personne dans sa singularité».

Pour échapper aux mêmes aspirations égoïstes de l'homme néolibéral, «l'individu de la rupture avec le capitalisme néolibéral ne peut donc advenir que dans la responsabilité partagée, comme acteur social politique impliqué et critique dans des organisations d'ordre démocratique ; il ne peut se développer que dans des entreprises de production et des institutions sociales dont il partage les finalités et le pouvoir».

Le travail, lieu fondamental d'humanisation

Plus loin, le sujet du travail est abordé dans le sens que : «Ce qui n'est pas simple à penser, c'est que le travail puisse être en même temps un lieu fondamental d'humanisation et un lieu circonstanciel de déshumanisation. Ce ne sont pas deux versants dissociés mais deux réalités imbriquées. Nous avons repéré depuis plusieurs années que le capitalisme joue les uns contre les autres. Mais à ne pas voir que, dans le travail, les humains s'exercent à coopérer, à discuter, à partager, à résister fût-ce sous une forme non identifiée, nous obérons un lieu qui est, pour l'immense majorité, le lieu primordial de l'activation de soi-même, de ses possibles». Selon Schwartz : «le travail tel qu'il est fait n'est jamais strictement le travail tel qu'il est prescrit et organisé. L'humain ne se contente pas de produire de l'objet, extérieur à lui-même, il s'autoproduit aussi dans l'acte du travail, acte relationnel, à la fois collectif et individualisé. Il produit activement du sujet en rapport avec les autres». Et si «le capitalisme tente depuis plusieurs siècles de vider l'humain de son humanité, il n'a pas remporté la partie. Parce que sa mécanique le déborde lui-même, il est contraint d'admettre qu'il n'est pas aussi «naturel» qu'il a tenté de nous le faire croire».

Individualisme et émancipation

L'émancipation induite par l'individualisme représente également des facettes positives. Tout d'abord celle de la femme qui n'accepte pas d'être réduite à ses fonctions de mère. L'individualisme correspond à cette possibilité davantage ouverte d'avoir plusieurs appartenances. Et les combats des femmes, associés à leur forte scolarisation, revêtent une place importante dans ce processus. Ensuite, depuis les années 80, le mouvement d'émancipation touche aussi les enfants. Ils ont également des droits. Enfin, ce qui participe aussi à la logique individualisatrice est la reconnaissance des homosexuel-le-s. Selon de Singly, au moins deux éléments sont à prendre en compte pour la compréhension de l'individualisme contemporain : 1. L'individualisme ne se révèle pas dans une logique individuelle, même s'il affecte chaque individu. 2. Cet individualisme révèle des composantes libératrices et ouvre la voie à une personnalisation positive.

Genre et individualisme

Pour clore cet excellent ouvrage, les auteur-e-s mettent en lumière que «la dynamique d'individualisation peut constituer une condition incontournable de la construction d'un collectif conscient et porteur de transformations sociales», sachant que «la conception implicite du type de rapports sociaux opposés à l'individualisme est floue ou, pire, occulte les rapports de domination bien présents dans les modes d'organisation sociale qu'elle valorise». De ce constat, il découle qu'il faut absolument séparer deux types de «montée de l'individualisme» : d'un côté, comme «l'obligation de compétitivité, de lutte de chacun contre chacun provoquant l'affaiblissement des solidarités collectives (syndicats…) ; de l'autre, comme «la remise en cause des hiérarchies données et comprises comme naturelles, du caractère indiscutable et de stabilité des normes sociales dominantes». Dans le cas des femmes, ces dimensions émancipatrices de l'individualisme apparaissent nettement malgré le cadre contraint : l'autonomie financière, le niveau d'instruction, l'activité professionnelle en parallèle à la famille avec enfants. Ces transformations vont remettre en cause le modèle de famille hiérarchique, au profit d'une famille plus égalitaire, recomposée.

Pourtant, le capitalisme tente de reproduire l'ordre social et moral qui l'anime. Il est intéressant de constater que «le capitalisme se met lui-même sans cesse en danger, en reproduisant mais aussi en fragilisant en permanence ce dont il a le plus besoin. D'une part, la libéralisation toujours plus complète de la force de travail lui est indispensable : il faut que les femmes puissent se salarier, se faire exploiter librement, travailler sans l'autorisation de leur mari ou de leur famille, gérer elles-mêmes leur salaire, etc. Mais cette nécessité objective est intrinsèquement contradictoire avec les exigences de reproduction de l'ordre social et moral de type hiérarchique».

Bien d'autres aspects de la lutte d'émancipation – individualisation des femmes sont présentés dans ce livre dans lequel je vous invite vivement à vous plonger et qui, non seulement nous réconcilie avec un individualisme constructif, nous rend attentifs aux dégâts engendrés par l'idéologie néolibérale à ce niveau également, mais nous met aussi sur la voie d'un «nouveau monde possible», où la créativité de l'individu serait promue par une société démocratique d'acteurs responsables et solidaires.

Rémy Gyger

[1] Repères altermondialistes, Attac, Ed. Textuel, Paris, 2010, 141 p. Groupe «Individualisme contemporain» du Conseil scientifique d'Attac France Claude Calame, Christine Castejon, Philippe Corcuff, Jacqueline Pénit-Soria, Albert Richez, Stéphanie Treillet

>>> Ils bronzent à Dubaï, font leur shopping à New York, payent leurs impôts à Wollerau. >>>

Le 28 novembre, nous sommes appelés à voter sur l'initiative pour des impôts équitables – stop aux abus de la concurrence fiscale. Cette initiative vise à mettre un terme à la sous-enchère fiscale à laquelle se livrent certains cantons, notamment en Suisse centrale.

Concrètement, la part du revenu dépassant 250'000 francs devrait être soumise à un taux d'imposition minimum de 22%. Quant à la fortune personnelle dépassant deux millions, elle serait soumise à un taux minimum de 5‰. C'est le cumul de la charge fiscale cantonale et communale qui est pris en considération.

Accessoirement, l'initiative interdit les barèmes dégressifs. Elle ancrerait ainsi dans la Constitution le jugement du Tribunal fédéral qui s'était opposé le 1er juin 2007 à une réglementation du canton d'Obwald. Celui-ci prévoyait ni plus ni moins que d'imposer les tranches de revenu les plus élevées moins fortement que les tranches inférieures. Il allait ainsi à contre-pied de la logique de l'impôt progressif qui vise à effectuer une redistribution des richesses.

Selon les données fiscales de 2007, 32'000 personnes disposent d'un revenu supérieur à 250'000 francs. Parmi elles, environ 8'000 serait concernées par l'initiative. Les autres sont domiciliées dans des cantons qui appliquent déjà les limites proposées. En cas d'acceptation de l'initiative, ce sont entre 250 et 300 millions qui seraient récupérés et redistribués par le biais de la péréquation financière intercantonale. C'est une somme non négligeable qui profiterait essentiellement aux régions victimes du tourisme fiscal.

Mais les sommes en jeu sont loin, très loin, d'être démesurées. Si on ajoute aux 22% d'impôts cantonaux et communaux les 11,5% de l'impôt fédéral maximum, on arrive à un taux d'imposition maximal de 33,5%, ce qui reste extrêmement bas. Il faut en effet rappeler que la quote-part des dépenses publiques se montent à 33,4% du PIB en Suisse [Tiré d'une réponse du Conseil fédéral à une interpellation de l'UDC J.-P. Graber : http://www.parlament.ch/f/suche/pag...]. La quasi égalité entre les deux chiffres montre clairement la limite de l'effort demandé aux gros revenus !

Certains pays ont mis en place des boucliers fiscaux. Par ces mesures, ils assurent aux plus hauts revenus une limite vers le haut des impôts. Ainsi en France, le président Sarkozy a introduit un bouclier fiscal fixant une limite supérieure à 50% du revenu. Cette barrière qui amène par exemple le fisc à rembourser des millions à la propriétaire d'Oréal, Mme Bettencourt, est aujourd'hui remise en cause, car trop basse.

A Genève et dans le canton de Vaud, des variantes de bouclier fiscal ont été adoptées en 2009 ; elles fixent le maximum des impôts cantonaux et communaux à 60% du revenu. En Allemagne, le taux d'imposition maximum sur le revenu est de 42%[1].

En résumé, on constate que l'initiative soumise au peuple est très loin de mettre un terme à la sous-enchère fiscale. Ceux qui affirment que cette initiative promet un enfer fiscal déguisé ne font que cacher une réalité : la Suisse est et restera un petit paradis pour les plus riches. Ce n'est certes pas le seul et ceux qui ne souhaitent pas s'exiler en Suisse centrale trouveront toujours des raisons de partir à l'étranger. A l'exemple du fondateur de Logitech, Daniel Borel, qui réside en Angleterre où il bénéficie d'une variante locale du forfait fiscal.

A l'époque du lancement de l'initiative, attac avait renoncé à s'impliquer activement dans la récolte de signatures. Nous regrettions l'aspect trop minimaliste des revendications du projet et préférions concentrer nos forces dans le référendum contre la révision de l'imposition des dividendes. Quatre ans plus tard, la concurrence fiscale a poursuivi sa route néfaste. Le nombre de cantons concernés par les limites de 22% et 5‰ s'est accru. En mettant une limite vers le bas, l'initiative met un stop à un processus dont le résultat est d'affaiblir les finances publiques, de créer des déficits et de justifier ainsi les coupes dans les dépenses. C'est pourquoi attac vous invite à voter OUI le 28 novembre.

Lechim

P.S. le titre est repris d'un article de la Tribune de Genève[2]

Notes

[1] Communiqué de KPMG du 14.10.2010 (http://www.kpmg.ch/fr/19944.htm)
[2] Tribune de Genève, 21.10.2008 (http://www.tdg.ch/actu/suisse/2008/...)
[3] Disponible à http://www.abnamro-privatebanking.co...

>QUELQUES AFFIRMATIONS>

1. L'initiative forcerait les cantons à augmenter les impôts de toutes les tranches de revenu.
C'est faux : l'initiative ne s'appliquerait que sur les parts de revenu qui dépassent 250'000 francs. Il n'y a ainsi pas d'effet de seuil justifiant une augmentation des revenus inférieurs.

2. En Suisse, un tiers des impôts fédéraux directs sont payés par 1% des contribuables
C'est vrai pour l'impôt fédéral, qui est le même dans tout le pays, ce qui n'est pas le cas des impôts cantonaux et modifie la statistique. Ainsi, Marcel Ospel ou Roger Federer ont pu diminuer de moitié leurs impôts en déménageant. Si les hauts revenus continuent de pratiquer le tourisme fiscal, c'est l'équilibre des finances des cantons d'origine qui est menacé.

3. D'un canton à l'autre les impôts varient du simple au double
C'est grosso modo vrai, comme le montre cette citation tirée d'une brochure de la banque ABN Amro : « Les cantons dits « attractifs » prélevant un faible impôt sur le revenu sont les cantons de Schwyz, Obwald, Nidwald, Zoug et Appenzell Rhodes-Intérieures, le taux maximal des impôts communaux et cantonaux se situant à quelque 17%. Les cantons « onéreux » sont les cantons de Fribourg, Vaud, Valais, Berne, Genève et Zurich, le taux maximal des impôts communaux et cantonaux avoisinant les 30% dans ces régions.[3] »

Votation fédérale du 28 novembre 2010

Attac recommande de voter

- 2 x NON à l'initiative UDC pour le renvoi de criminels étrangers et au contre-projet. Voire l'argumentaire en faveur du 2xNON ou sur internet : http://www.suisse.attac.org/article2458.html

- OUI à l'initiative "pour des impôts équitables - stop aux abus de la concurrence fiscale"